Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI Ispettorato federale degli impianti a corrente forte ESTI Inspecturat federal d'installaziuns a current ferm ESTI

# **Comptes annuels ESTI**

## Bilan au 31 décembre

(en milliers de CHF)

	2019	2018
Créance à l'encontre d'Electrosuisse (fonds affectés ESTI)	11 341	11 515
Total des actifs	11 341	11 515
Provision pour travaux en cours projets	5 560	7 645
Provision pour financement du taux de conversion	775	0
Total des fonds étrangers	6 335	7 645
Fonds de compensation ESTI, état à l'ouverture	3 869	4 030
Résultat annuel	1 137	-161
Fonds de compensation ESTI	5 006	3 869
Total des passifs	11 341	11 515

## Compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre

(en milliers de CHF)

	2019	2018
Produit net sur livraisons et prestations Dissolution provision pour travaux en cours projets	16 243 2 085	15 330 330
Charges de personnel Autres charges d'exploitation Résultat opérationnel	12 230 5 019 1 079	11 179 4 701 -220
Produits financiers	58	59
Bénéfice/perte de l'exercice	1 137	-161

# Annexe aux comptes annuels 2019

## 1. Principes de comptabilité et d'évaluation appliqués

L'ESTI n'est pas une personnalité juridique indépendante, mais un secteur d'Electrosuisse. Electrosuisse dirige l'ESTI sur mandat du DETEC. Les comptes annuels de l'ESTI reposent sur la comptabilité analytique / le compte des postes de frais d'Electrosuisse.

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations. Les principales positions au bilan sont comptabilisées comme suit.

#### Créance à l'encontre d'Electrosuisse

Les actifs de l'ESTI ne sont pas investis séparément, ils font partie intégrante des actifs d'Electrosuisse. Ces moyens réservés pour l'ESTI sont comptabilisés séparément dans les passifs d'Electrosuisse en tant que fonds affectés ESTI.

#### Provision pour travaux en cours projets

Les projets sont facturés au moment de l'octroi de l'autorisation. Le contrôle de réception effectué après la réalisation de l'installation ne fait pas l'objet d'une facturation séparée. Ces travaux sont financés par la provision pour projets en cours. Au 31.12.2019, le nombre de contrôles de réception restant à effectuer pour les projets est de 13 900 (AP : 13 900). Sur la base d'une analyse des charges par contrôle de réception des dernières années, le tarif a été réduit de CHF 550 à CHF 400. Pour cette raison, le montant des provisions pour projets en cours diminue au cours de l'exercice.

#### Provision pour financement du taux de conversion

Afin de financer partiellement le taux de conversion de la caisse de pension (en baisse), le CCI a mis disposition KCHF 1 200 à titre de contribution unique pour la compensation partielle sur les trois années à venir. KCHF 425 ont été versés au cours de l'exercice. Le montant restant pour le financement des années 2020 et 2021, a été provisionné.

## Fonds de compensation ESTI

Selon le contrat avec le DETEC, le fonds de compensation ESTI se compose de l'excédent cumulé de l'ESTI des années précédentes.

## 2. Données, ventilations et explications relatives aux comptes annuels

## Produit net sur livraisons et prestations

En application de l'art. 3a LIE et de l'art. 3 O-ESTI, l'Inspection perçoit des émoluments pour ses activités et exige le remboursement des frais. Les émoluments perçus par l'ESTI se composent des éléments suivants : Approbation de projets KCHF 9 586 (AP : 8 646), exécution de l'OIBT KCHF 3 325 (AP : 3 520), exécution d'inspections et de contrôles KCHF 2 138 (AP : 1 945). D'autres recettes proviennent de la certification S+ selon l'art. 15 OMBT, de plus de KCHF 1 028 (AP : 1 063) ainsi que de la surveillance du marché, à hauteur de KCHF 166 (AP : 156).

#### Charges de personnel

L'Inspection employait en moyenne annuelle 80 équivalents plein temps (AP : 80). Le montant total pour le financement partiel du taux de conversion de KCHF 1 200 a été imputé sur les charges de personnel 2019.

#### Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent notamment les frais d'informatique, qui constituent la plus grande position individuelle avec KCHF 1 139 (AP : 1 012), la contribution aux activités de normalisation selon l'art. 2, al. 3 O-ESTI, les frais afférents aux locaux, les dépenses liées à la flotte d'environ 30 véhicules ainsi que toutes les prestations centrales pour la comptabilité, les RH, la téléphonie et la Poste.